



EFS NOUVELLE-AQUITAINE
> SITE DE BORDEAUX

Pessac, le 15 juin

Place Amélie Raba Léon
33035 BORDEAUX CEDEX
Tél. : +33(0)5 56 90 83 83

Objet : Arrêt définitif de l'activité médicale des saignées thérapeutiques par le Centre de Santé, site de Bordeaux, EFS Nouvelle-Aquitaine

Annexes : exemple de prescription, liste des contre-indications au Don de sang

Chère consœur, cher confrère,

En raison des tensions permanentes impactant le personnel médical et encore aggravées récemment, le Centre de Santé (CDS) de l'Établissement Français du Sang (EFS) de Bordeaux est contraint de recentrer son offre thérapeutique pour assurer ses activités critiques, telles que l'autosuffisance en produits sanguins labiles indispensables à plus de 52 000 patients par an en Nouvelle-Aquitaine et la prise en charge d'aphérèses thérapeutiques au CDS. Dans ces circonstances, l'EFS se voit dans l'obligation de cesser la réalisation des actes de déplétions sanguines (saignées thérapeutiques).

Ainsi, à compter du 1^{er} Août 2022, les actes de déplétion sanguine dont bénéficie votre patient ne pourront plus être réalisés par notre CDS de Bordeaux ; ces actes peuvent être réalisés par d'autres structures : établissement de santé (ES le plus proche prenant en charge sa pathologie), cabinet libéral ou un infirmier.e à domicile. Il est donc nécessaire que vous réorganisez la prise en charge de votre patient dans ce domaine.

Concernant la possibilité de don-saignée dans le cadre de cette pathologie :

- Si l'absence de contre-indication au don permet habituellement à votre patient d'être donneur de sang total, il pourra continuer à venir donner comme auparavant, en lien avec votre suivi et votre prescription. A noter que ces dons-saignées ne peuvent pas se faire en collecte mobile mais uniquement sur les sites fixes de collecte (Maison du Don de Bordeaux pour la Gironde).
- Si votre patient souhaite devenir donneur et ne présente *a priori* pas de contre-indication, vous pouvez alors l'adresser à nouveau vers notre Centre de Santé de Bordeaux, qui réalisera l'examen médical pré-don et une saignée. Si le patient ne présente pas de contre-indication, il pourra poursuivre sa prise en charge au centre de santé pour les 5 premières saignées réglementaires dans le cadre des dons-saignée, puis en maison du don pour la suite. Si le patient n'était pas éligible au don, cette 1^{ère} saignée réglementaire en établissement de santé (CDS) lui permettra ensuite de bénéficier de saignée à domicile directement.
- Si ce patient-donneur venait à être ajourné au don pour quelque raison que ce soit, il faudrait alors l'orienter vers une autre structure comme mentionné au paragraphe ci-dessus.
- Un document listant les principales contre-indications au don est adressé en pièce-jointe pour information.

Dans le cadre du suivi thérapeutique, nous rappelons que les saignées doivent être assorties d'une prescription médicale de saignée notifiant leur fréquence, le volume à dépléter, ainsi que le taux d'hémoglobine, la tension artérielle et le pouls préalables. Un exemple de prescription est joint à ce courrier si besoin. Cette prescription est nécessaire afin que l'acte de saignée soit réalisé par un infirmier ou bien en maison du don. De plus, dans le cadre d'une prise en charge à domicile, une autre prescription sera nécessaire afin de fournir le matériel utile à la saignée (kit de saignée à domicile),

L'équipe du CDS de Bordeaux se tient à votre entière disposition pour vous renseigner si besoin et vous communiquer les éléments du dossier médical de votre patient qui seraient nécessaires à la poursuite de sa prise en charge thérapeutique. En cas de difficulté particulière à faire réaliser ces actes par une autre structure, notre CDS continuera de les assurer dans un délai qui devra être le plus court possible.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire en nos regrets les plus sincères concernant l'arrêt de cette activité thérapeutique, bien indépendant de notre volonté.

Recevez, cher consœur, cher confrère, l'assurance de mes salutations confraternelles.

Dr Michel JEANNE

Directeur Etablissement français du Sang Nouvelle-Aquitaine

